



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 21 Avril 2011

Date de la convocation 13 Avril 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes CABRIERES
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph,  <b>BRIGNAC</b> : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, Mme DELEUZE Elisabeth, M.GOUTTES Gérard,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane,  <b>LIAUSSON</b> : M.BETZ Bruno,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain, Mme POUJOL MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS</b> : M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN</b> : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques,  <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,  <b>VALMASCLE</b> : Mlle VALENTINI Martine.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M.MONTAGNE Thierry à M.SATGER Jean-Noël ;  Mme CAER Michèle à M.TOLOS Joseph ;  M.VEDEL Jean-Louis à M.MARTINEZ Christian ;  M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ;  M.FAVIER Marc à M.SEGURA René ;  M.VENTRE Philippe à M.CAZORLA Alain ;  M.ESTEVE Bernard à M.BARDEAU Francis ;  M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard ;  M.SOTO Bernard à M.GIL Claude ;  M.LOPEZ Daniel à M.QUEROL Jean-François ;  M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard ;  M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine.</p>		

**Objet : Centre aquatique intercommunal– Avenant n°2 au lot n°10 (Bassin Inox) passé avec l'entreprise A et T Europe.**

Monsieur COSTE informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de la réalisation des travaux du lot n°10, il convient d'apporter les modifications suivantes au marché :

- Une plus value, pour mise en œuvre d'ancrages supplémentaires sur les bassins sportifs et ludiques, afin de permettre l'initiation à de petits groupes. (à la demande du Maître d'Ouvrage).

Il précise que le montant de ces travaux en plus value devant faire l'objet d'un avenant, s'élève à la somme de 3 524.00 Euros H.T ce qui porte le montant du marché initial à la somme de 876 600.00 Euros H.T, soit une augmentation cumulée avec l'avenant n°1 de 3.24%.

Il convient en conséquence d'autoriser le président de la Communauté de Communes du Clermontais à signer l'avenant n°2 tel que présenté.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'avenant n°2 au lot n°10 (Bassin Inox) passé avec l'entreprise A & T Europe, tel que présente.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.